

# PACK FORMATIONS CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

À PARTIR DE 3 500 EUROS NET DE TVA \*  
AVEC LA PRÉPARATION ET LE PASSAGE DE LA CERTIFICATION  
AMF OFFERTE \*\*

## CIBLES

- Personnes souhaitant devenir Conseiller en Gestion de Patrimoine ;
- Personnes souhaitant valider les habilitations d'IOBSP, d'IAS, de CIF.
- Salariés, demandeurs d'emplois inscrits dans un projet de reconversion professionnelle.

## OBJECTIFS

Acquérir des compétences en matière juridique, économique, fiscale, sociale et financière pour exercer l'activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement, l'activité de Conseiller en Investissements Financiers, l'activité d'Intermédiaire en Assurances.

**Vous serez capable à la fin de cette formation de réaliser une étude complète du dossier de votre client et d'établir un bilan patrimonial.**

## DUREE

660 HEURES

## PREREQUIS

### NIVEAU

Le Pack Conseiller en Gestion de Patrimoine est accessible aux personnes ayant un niveau Baccalauréat.

### TECHNIQUES

Prérequis nécessaires à minima maîtrise de la langue française, utilisation d'un ordinateur, connexion internet et notions du budget d'un ménage.

## DOCUMENTS REMIS

- Une attestation de formation ;
- Une attestation de réussite si les conditions requises pour l'obtention des compétences sont remplies ;
- Des feuilles de suivi du stage en e-learning ;
- Une attestation d'assiduité constatant que le Stagiaire a bien suivi toutes les heures de formation ;
- Les règles de validation des quiz ;
- Les statistiques et justificatifs de connexion en e-learning.

\* Selon le mode de formation choisi

\*\* Si vous souhaitez réaliser la Certification AMF avec l'un de nos partenaires, en province ou dans les DOM TOM un supplément de 190 euros Net de TVA sera demandé.



# PROGRAMME DE FORMATION

## Bloc de formation 1 - IOBSP (150 Heures)

- Module 1 - Tronc commun (e-learning 60 heures)
- Module 2 - Connaissances générales sur le crédit
- Module 3 - Notions générales sur les garanties
- Module 4 - Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Module 5 - Les règles de bonne conduite
- Module 6 - Contrôles et sanctions
- Module 7 - Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
- Module 8 - Le crédit immobilier
- Module 9 - Les services de paiement
- Module 10 - Le regroupement de crédits

### **Modèles support métier**

### **Quiz général de validation des compétences**

## Bloc de formation 2 - IAS (150 Heures)

- Module 1 - Elements juridiques
- Module 2 - Les savoirs généraux
- Module 3 - Les assurances de personnes (Incapacité, Invalidité, Décès, Dépendance, Santé)
- Module 4 - Assurance vie et capitalisation
- Module 5 - Assurance de personnes - les contrats collectifs
- Module 6 - Assurance prévoyance
- Module 7 - Assurance "branche vie"
- Module 8 - Assurance vie « placement »
- Module 9 - Assurance de biens et de responsabilité

### **Quiz général de validation des compétences**

## Bloc de formation 3 - Conseiller en Investissement Financier (150 heures)

- Module 1 - Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers
- Module 2 - Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers
- Module 3 - Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissements Financiers
- Module 4 - Règles d'organisation des Conseillers en Investissements Financiers

### **Modèles support métier**

### **Quiz général de validation des compétences**

# PROGRAMME DE FORMATION

## Bloc de formation 4 - Professionnel de l'Immobilier (210 heures)

Module 1 - Négociateur Immobilier

Module 2 - La déontologie de l'agent immobilier

Module 3 - L'Immobilier en France : Lois essentielles

Module 4 - Les obligations du négociateur immobilier

Module 5 - Gestion locative

Module 6 - Les obligations du propriétaire bailleur

Module 7 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Module 8 - Nouvelles cartes professionnelles

Module 9 - Les obligations dans la rédaction des annonces immobilières

Module 10 - Urbanisme et respect des normes

Module 11 - Evolutions du secteur de l'immobilier

Module 12 - Nouveaux dispositifs liés à l'investissement immobilier

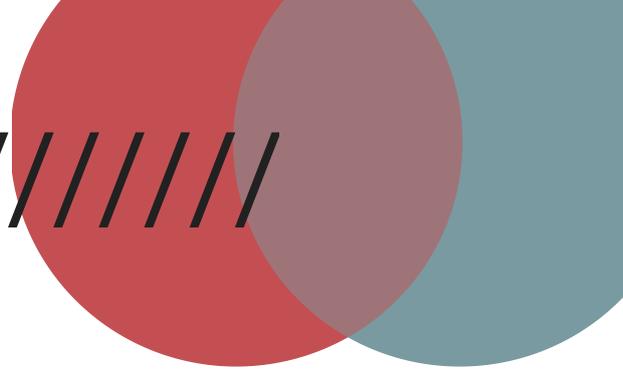
Module 13 - La lutte contre l'habitat indigne

Module 14 - Evolutions sur les prêts réglementés

### **Modèles support métier**

### **Quiz général de validation des compétences**

### **Certification AMF Offerte**



## MODALITES



### PEDAGOGIQUES

Le stagiaire a différents moyens lui permettant d'être accompagné par un tuteur formateur : visio-conférence, rendez-vous téléphonique ... un book de formation peut lui être adressé. **La formation est en 100% e-learning ou blended-learning avec des visios-coaching animées par des experts de la profession**, le stagiaire peut réaliser ses cours de chez lui et les suivre sur ordinateur, sur tablette ou même sur son smartphone. Le stagiaire a la possibilité de télécharger ou d'imprimer l'intégralité des cours. Toutes nos formations peuvent être traduites en langues étrangères (Anglais, Allemand, Espagnol, etc.)



### PEDAGOGIQUES ADAPTEES

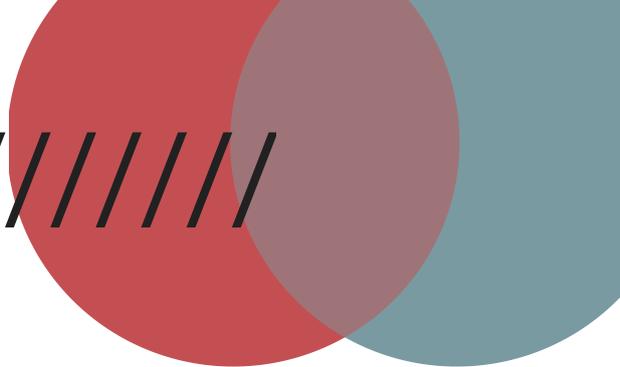
Pour en savoir plus sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par courriel [contact@formation-creformaplus.fr](mailto:contact@formation-creformaplus.fr) ou par téléphone au 04 75 25 84 29



### DE VALIDATION

Chaque module de la formation se formalise par des examens validant la compréhension des éléments exposés durant l'apprentissage. Afin de pouvoir passer au module suivant, le taux de réussite aux tests de contrôle des connaissances devra être de 70% au minimum.

A l'issue de cet apprentissage, après lecture de chaque module, un dernier quiz reprenant la globalité de la formation permet d'obtenir l'attestation nécessaire à l'exercice des métiers. Le pourcentage de bonnes réponses de cet examen doit être d'au moins 70 %, conformément à la loi régissant l'obtention de cette attestation. En cas d'échec, les Stagiaires sont amenés à relire la totalité des modules sans avoir à repasser les quiz intermédiaires, leur permettant ainsi de repasser leur examen, afin d'atteindre le niveau requis.



## LA FORMATION EN LIGNE

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION

-  Un Tuteur-Formateur unique, professionnel du métier
-  Un Conseiller Virtuel
-  Un réel suivi des stagiaires : courriels, contacts téléphoniques, une réponse sous 24 heures à toutes questions

### DES OUTILS A LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

-  Notre propre plateforme accessible 24h/24 et 7j/7
-  Des vidéos, des quiz ludiques, des cas pratiques, des classes virtuelles, des lexiques, des revues de presses et des fiches de synthèse pour vous accompagner et vous aider à une meilleure compréhension de votre futur métier
-  Toutes nos formations sont en audio, écoutez ou réécoutez vos cours à tout moment
-  Une possibilité de télécharger, d'imprimer votre cours
-  Un suivi en temps réel de votre progression

# CREFORMA PLUS VOTRE PARTENAIRE FORMATION



## QUELQUES STATISTIQUES \*

85 %

TAUX DE REUSSITE

94 %

TAUX DE SATISFACTION

86 %

D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS

## MODALITES DE FINANCEMENTS



## CERTIFICATIONS ET DEMARCHES QUALITES



La certification qualité a été délivrée aux titres de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

\* Statistiques réalisées sur l'ensemble de nos formations en 2023

SAS CREFORMA PLUS Tour Britannia, 20 Boulevard Eugène Deruelle - 69432 Lyon Cedex 03 Téléphone 04.78.08.98.88 - Numéro d'agrément : 82 26 02140 26  
Service Administratif : 80 rue Faventines 26000 Valence Téléphone 04.75.25.84.29  
contact@formation-creformaplus.fr <https://creformaplus.fr>  
SIRET 538 815 432 00033 RCS Romans Sur Isère - APE 8559A

